



Document prébudgétaire

Présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes

Le mercredi 6 août 2014

*Guillaum Dubreuil
Chef, Affaires internationales et développement des marchés
Langues Canada
514-475-7400
gdubreuil@languagescanada.ca*

Sommaire

Langues Canada est l'association représentant les écoles de langues accréditées au Canada, en français et en anglais, tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Elle représente actuellement 214 programmes membres dans toutes les provinces.

Au Canada, le secteur de l'enseignement des langues emploie directement plus de 7 000 personnes et crée un nombre important d'emplois indirects dans des industries connexes.

Uniquement en droits de scolarité, les étudiants participant à un programme de Langues Canada ont injecté près de 495 millions de dollars dans l'économie canadienne en 2013. Si l'on tient compte des frais de logement, de voyage et de transport, du coût de l'alimentation, de la contribution d'école, des fournitures scolaires et d'autres dépenses, et qu'on estime que les dépenses des étudiants s'élevaient à 900 \$ par semaine d'études, ceux-ci ont injecté environ 1,4 milliard de dollars dans l'économie en 2013¹.

Les programmes de langues jouent un rôle fondamental dans les collectivités et contribuent à faire connaître les valeurs et les avantages du Canada à des personnes qui voyagent partout dans le monde. Il est nécessaire d'appuyer ces programmes et de réunir les conditions assurant leur réussite.

Dans cette optique, Langues Canada recommande d'adopter les mesures décrites ci-dessous dans le budget fédéral de 2015.

- Créer un incitatif fiscal pour alléger les coûts de recherche, de développement et de commercialisation des solutions novatrices en matière d'enseignement des langues.
- Rétablir le programme de coopération en langues destiné aux étudiants étrangers, qui comporte un volet d'études en classe et un volet de travail pratique.
- Faire en sorte que le gouvernement du Canada continue de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires nationaux dans le domaine de l'éducation, y compris Langues Canada, pour continuer d'établir des normes de qualité et des normes destinées aux établissements d'enseignement.

¹ Rapport sur le sondage annuel de 2013 de Langues Canada, publié en juillet 2014. Document accessible en ligne à l'adresse www.languescanada.ca.

Recommandations

1. Faciliter l'innovation

L'innovation est fondamentale dans le secteur de l'enseignement des langues. L'élaboration de nouveaux outils d'enseignement et l'évolution constante du programme d'enseignement sont essentielles pour permettre aux programmes linguistiques accrédités au Canada de demeurer concurrentiels dans un marché où l'offre connaît une croissance constante à l'échelle mondiale.

Langues Canada estime qu'il faut favoriser et encourager les solutions novatrices créées et utilisées dans les salles de classe partout au pays et croit qu'elles devraient être mises en marché facilement à l'échelle internationale.

Certains programmes de langues ont déjà réussi à créer des outils couronnés de succès, qui sont désormais recherchés dans bon nombre de programmes de langues internationaux. Par exemple, un programme a créé une plateforme d'apprentissage virtuelle entièrement intégrée combinant des cours magistraux dispensés en classe ainsi que des lectures et des exercices en ligne, de sorte que les manuels ne sont plus nécessaires et que les enseignants, les parents et les étudiants peuvent mesurer eux-mêmes les progrès réalisés. Cette solution est actuellement utilisée dans 116 établissements situés dans plus de 20 pays.

La création et la mise en marché de cet outil se sont échelonnées sur de nombreuses années et ont été rendues possibles grâce à un concours de circonstances. Dans ce cas-ci, notre recommandation vise à multiplier les histoires de réussite de ce genre et à accélérer le processus de commercialisation de ces solutions d'apprentissage novatrices.

En lien avec le thème *Accroître la compétitivité des entreprises canadiennes par la recherche, le développement, l'innovation et la commercialisation*, Langues Canada propose de créer un incitatif fiscal pour alléger les coûts de recherche, de développement et de commercialisation des solutions novatrices en matière d'enseignement des langues.

Cependant, nous devons reconnaître que les programmes d'enseignement des langues ne disposent pas tous des compétences et de l'expérience nécessaires en commercialisation pour assurer la réussite de leurs projets. Dans l'objectif de favoriser davantage les partenariats public-privé, nous proposons également de faire en sorte que cet incitatif fiscal s'applique aux frais liés à l'établissement de ces partenariats si leur objectif consiste à commercialiser une solution novatrice en matière d'apprentissage.

2. Rétablir la compétitivité du Canada à l'échelle internationale

Le Canada, grâce à son bilinguisme, à ses normes rigoureuses et à sa population accueillante, est une destination idéale pour les étudiants étrangers souhaitant approfondir leur connaissance du français ou de l'anglais. Cependant, le Canada doit faire face à la concurrence d'autres pays anglophones et francophones. Lorsque des étudiants étrangers décident d'aller apprendre une langue dans un autre pays, différentes destinations s'offrent à eux, comme le Canada, l'Australie, le Royaume-Uni, la Malte, la France ou la Belgique, pour n'en nommer que quelques-unes.

Comme le coût d'études linguistiques à l'étranger, y compris les vols, les droits de scolarité, l'alimentation, le logement et le transport, peut constituer un facteur dissuasif plutôt considérable, selon les moyens de la famille de l'étudiant et son pays d'origine, l'aspect financier joue un rôle important dans la destination choisie. Pour compenser le coût de leur expérience d'apprentissage, de nombreux étudiants choisissent de venir suivre leur formation au Canada pour participer aux programmes de coopération linguistique offerts dans 83 établissements membres de Langues Canada.

Les programmes de coopération linguistique étaient officiellement composés d'études linguistiques et d'une expérience de travail organisée. Ces programmes comptaient deux composantes, à savoir un volet d'études en classe et un volet de travail pratique, qui visait à exposer l'étudiant à la langue telle qu'elle est parlée en contexte afin d'accroître ses compétences linguistiques sur le plan de l'expression et de la compréhension.

Pour assurer l'intégrité des programmes de coopération linguistique, le nombre d'heures total du volet de travail pratique ne pouvait dépasser celui du volet d'études en classe.

Le travail pratique pouvait être rémunéré ou non, à temps plein ou à temps partiel. Les étudiants travaillaient au sein d'entreprises et d'organismes privés, publics et sans but lucratif de différents domaines, mais certains domaines étaient exclus. Le travail pratique devait faire l'objet d'une surveillance de la part du membre de Langues Canada et respecter l'ensemble des lois et des règlements applicables à l'échelle nationale, provinciale et territoriale.

Les programmes de coopération linguistique comportaient les avantages suivants :

- ils exposaient les étudiants à toutes les compétences linguistiques afin qu'ils aient la possibilité d'acquérir des habiletés équilibrées en communication. D'autres programmes peuvent être axés sur certaines compétences linguistiques et des objectifs précis;
- ils permettaient aux étudiants d'acquérir des habiletés essentielles de la main-d'oeuvre dans un milieu contrôlé et supervisé;
- les étudiants qui trouvaient un travail pratique rémunéré pouvaient ainsi payer une partie du coût de leurs études linguistiques au Canada;
- ils entraînaient des avantages sur le plan économique, car ils créaient des emplois supervisés et permettaient aux étudiants participant aux programmes de demeurer plus longtemps au Canada et de dépenser davantage au pays.

La nouvelle réglementation du Programme des étudiants étrangers, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2014, interdit désormais aux étudiants participant aux programmes d'anglais et de français langue seconde de prendre part à une activité pouvant raisonnablement être considérée comme du travail, rémunéré ou non. Malheureusement, cela signifie que les étudiants envisageant la possibilité de venir faire des études linguistiques au Canada ne peuvent plus compter les programmes de coopération linguistique parmi leurs options.

Cette situation entraînera sans aucun doute d'importantes répercussions directes sur les programmes d'enseignement ainsi que des répercussions indirectes sur les entreprises qui embauchaient ces étudiants ainsi que sur celles qui tiraient profit de leur présence et de leurs habitudes de consommation.

Figure 1 – Nombre total d'étudiants inscrits à un programme de coopération linguistique en 2013²

	Rémunéré	Non rémunéré	Total
Nombre d'étudiants inscrits à un programme de coopération linguistique en 2013	1 810	5 804	7 614

Puisque certains pays, comme les États-Unis, l'Australie et le Royaume-Uni, disposent encore de leur version des programmes de coopération linguistique, le Canada est sérieusement désavantagé lorsqu'il tente de recruter des étudiants étrangers.

De plus, la majorité des établissements d'enseignement des langues qui offraient le programme de coopération linguistique devront bientôt réduire leurs effectifs pour s'adapter à la nouvelle réalité, ce qui entraînera des pertes d'emplois spécialisés.

Par conséquent, en lien avec le thème *Accroître la compétitivité des entreprises canadiennes par la recherche, le développement, l'innovation et la commercialisation*, Langues Canada recommande de rétablir le programme de coopération linguistique pour les étudiants étrangers, qui comporte un volet d'études en classe et un volet de travail pratique.

3. Continuer de viser l'excellence

Des mesures appliquées récemment par le gouvernement Harper sur la désignation des établissements d'enseignement pouvant délivrer une lettre d'acceptation à des étudiants étrangers, qui doivent obtenir un permis d'études, se sont avérées positives. Langues Canada, un organisme de réglementation, encourage toute mesure contribuant à la révision des normes à la hausse dans le secteur de l'enseignement des langues.

Ces mesures ont permis au Canada de rattraper ses concurrents étrangers du secteur de l'enseignement des langues en ce qui a trait au processus de demande des étudiants étrangers. De plus, les étudiants étrangers savent désormais que tout établissement figurant dans la liste des établissements d'enseignement désignés offre une formation de qualité.

Langues Canada a hâte de collaborer de nouveau avec le gouvernement pour établir des mesures assurant la qualité de ses systèmes d'éducation et soutenant sa réputation en matière de qualité. Dans l'objectif général de simplifier la bureaucratie et d'améliorer l'accès pour les petites entreprises, et conformément au thème général *Améliorer les régimes canadiens de taxation et de réglementation*, Langues Canada recommande au gouvernement du Canada de continuer de travailler en étroite collaboration avec ses

² Rapport sur le sondage annuel de 2013 de Langues Canada, publié en juillet 2014. Document accessible en ligne à l'adresse www.languescanada.ca.

partenaires nationaux du domaine de l'éducation pour continuer d'établir des normes de qualité et des normes destinées aux établissements d'enseignement.